



Dépêche 390 | 15 septembre 2020

Les institutions démocratiques ont-elles failli? Ivoiriens, Guinéens, et Sénégalais à l'épreuve des troisièmes mandats qu'ils rejettent

Dépêche No. 390 d'Afrobarometer | Ousmane Djiby Sambou

Résumé

La Côte d'Ivoire, la Guinée, et le Sénégal ont en commun leur histoire d'anciennes colonies françaises. Ils partagent le Français comme langue officielle et ont des structures politiques et institutionnelles très similaires. Tous ces trois pays situés en Afrique de l'Ouest ont obtenu leurs indépendances dans une période de 18 mois en 1958-1960 (CNDP-CRDP, 2010).

La vie démocratique de ces pays pourrait être divisée en deux grandes phases depuis les indépendances: la période de construction des nations, marquée par le monopartisme, et la période de quête démocratique et d'institutions fortes, marquée par le multipartisme et l'émergence de mouvements sociaux. Durant la première étape, sous des leaders (les pères fondateurs de la nation) avec des pouvoirs plus ou moins « autocratiques », la priorité consistait pour les micro-Etats indépendants à bâtir des nations unies et orientées vers le développement socio-économique. La question de limitation de mandats ne se posait pas donc encore, du moins dans la manière actuelle, et le multipartisme ainsi que les libertés d'association et d'expression n'étaient pas assez effectives. Le multipartisme ne sera instauré en Guinée et en Côte d'Ivoire qu'en 1990 et intégralement au Sénégal qu'en 1981 (Abidjan.net, 2020; Jeune Afrique, 2008; Sénégal Online, 2020).

La seconde étape de la vie démocratique de ces pays est ainsi marquée par de fortes demandes de démocratie: changements au sommet du leadership étatique, la liberté d'association et d'expression, et l'exigence d'institutions fortes capables de préserver les aspirations citoyennes contre les dérives de présidents « superpuissants » qui manipulent les institutions en vue de rester au pouvoir (Sakpane-Gbati, 2011).

Aujourd'hui, aussi bien la Côte d'Ivoire et la Guinée que le Sénégal sont confrontés à la question de la limitation de mandats présidentiels à un maximum de deux. Tous les présidents concernés ont fait des promesses de garantir et protéger cette volonté populaire. En Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara se dédit et se présente aux prochaines élections (Confidentiel Afrique, 2020). En Guinée, Alpha Condé organise un référendum controversé (boycotté par l'opposition) et fait adopter une modification de la Constitution qui lui permet de se présenter aux prochaines élections présidentielles (BBC Afrique, 2020). Au Sénégal, après avoir fait un premier mandat, Macky Sall organise un référendum dans lequel les Sénégalais bannissent plus de deux mandats pour les présidents. Cependant, interrogé sur la question de savoir si oui ou non il va se présenter pour un troisième mandat en 2024, ce dernier répond que sa réponse n'est « ni oui, ni non » (Diouf, 2020). De plus, trois de ses partisans ayant exprimé une impossibilité constitutionnelle pour le président de se présenter, ont été limogés (Dakar Actu, 2020), ce qui laisse croire que le président souhaite se présenter pour un troisième mandat.

Les données de récentes enquêtes d'Afrobarometer en Côte d'Ivoire et Guinée (en fin 2019) et au Sénégal (en fin 2017) montrent une constance du soutien des peuples quant à la limitation par la Constitution des mandats présidentiels. Cependant, malgré cette opinion populaire, on note que les volontés des présidents de briguer un troisième mandat finissent par l'emporter sur celle des peuples. Cela signifie-t-il un échec des institutions démocratiques?

Ces données d'Afrobarometer invitent ainsi les acteurs politiques, les organisations régionales et internationales ainsi que la société civile à penser des mécanismes de consolidation des institutions démocratiques en mesure de protéger les aspirations des peuples.

L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Sept rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 38 pays entre 1999 et 2018. Les enquêtes du Round 8 en 2019/2021 sont prévues pour au moins 35 pays. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

Les équipes d'Afrobarometer en Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal, conduites respectivement par le Centre de Recherche et de Formation sur le Développement Intégré (CREFDI), Stat View International, et le Carrefour d'Etudes et de Recherche Action pour le Développement et la Démocratie, se sont entretenues avec 1.200 adultes citoyens dans chacun de ces pays. La dernière enquête au Sénégal a été conduite en décembre 2017, en novembre 2019 pour la Côte d'Ivoire, et en novembre-décembre 2019 en Guinée. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes précédentes ont été menées en Côte d'Ivoire pendant les années 2013, 2014, et 2017; en Guinée durant les années 2013, 2015, et 2017; et au Sénégal en 2002, 2005, 2008, 2013, et 2014.

Résultats clés

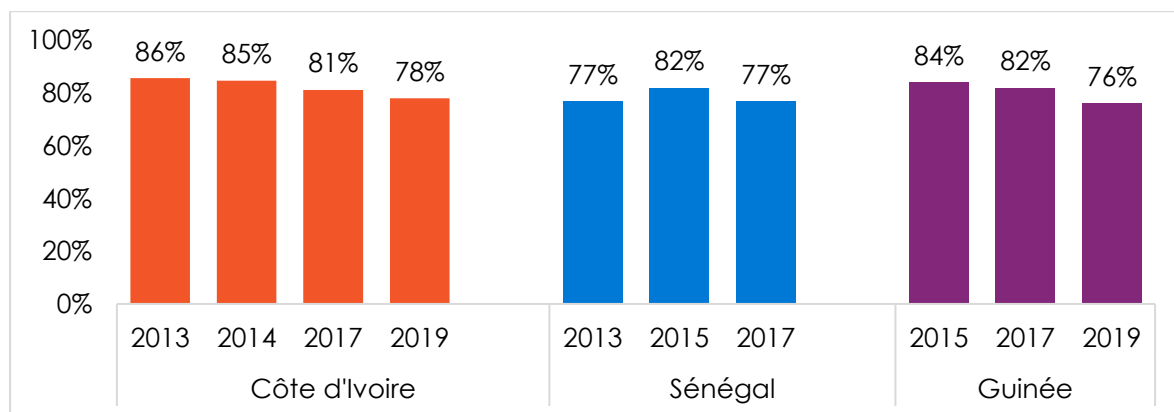
- Aussi bien les Guinéens (76%) et les Ivoiriens (78%) que les Sénégalais (77%) soutiennent la limitation des mandats présidentiels par la Constitution à un maximum de deux.
- Au moins deux tiers des Guinéens (66%), Ivoiriens (69%), et Sénégalais (69%) pensent que le président doit être redevable envers l'Assemblée Nationale. Environ huit citoyens sur 10 en Guinée (81%), en Côte d'Ivoire (82%), et au Sénégal (77%) affirment que le président doit obéir aux lois et décisions de justice, même s'il les considère erronées.
- Près de la moitié des Guinéens (49%) et d'Ivoiriens (46%) pensent que le président ignore « souvent » ou « toujours » l'Assemblée Nationale et fait ce qu'il veut. Par contre, cette proportion ne représentait que 18% au Sénégal en 2017. De même, plus de la moitié d'Ivoiriens (51%) et de Guinéens (54%) estiment que le président ignore « souvent » ou « toujours » les tribunaux et lois du pays.
- La majorité des Ivoiriens (91%), Guinéens (80%), et Sénégalais (63%) pensent que les députés à l'Assemblée Nationale ne les écoutent jamais ou les écoutent quelques fois seulement.
- Les Sénégalais (94%), Ivoiriens (90%), et Guinéens (78%) pensent en grande majorité que les gens doivent « souvent » ou « toujours » faire attention à ce qu'ils disent en politique.

- Les institutions démocratiques ne suscitent pas la confiance des Ivoiriens, Guinéens, et Sénégalais. Si les Ivoiriens ne font « pas du tout » ou font « juste un peu » confiance à l'Assemblée Nationale (60%), aux cours et tribunaux (55%), et à la commission électorale (61%), les Guinéens expriment la même chose (60%, 66%, et 56%, respectivement). Au Sénégal en 2017, ces pourcentages étaient de 47%, 30%, et 39%.
- Ni les Ivoiriens ni les Guinéens ne reconnaissent les élections comme un moyen d'assurer que les citoyens puissent démettre les dirigeants qui ne combent pas leurs attentes ou que les vues des électeurs soient reflétées par les représentants à l'Assemblée Nationale. Néanmoins, le soutien aux élections comme meilleur moyen de choisir les dirigeants est fort dans tous les trois pays.

Limitation des mandats présidentiels

A travers les différentes enquêtes réalisées par Afrobarometer, les Ivoiriens, Guinéens, et Sénégalais expriment un attachement solide à la limitation des mandats présidentiels par la Constitution. De 2013 à 2019, cette position n'a jamais été en dessous de 75%, soit trois quarts de la population, en faveur de cette limitation (Figure 1).

Figure 1: Soutien à la limitation des mandats à deux par la Constitution | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal | 2013-2019



Question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?
 Affirmation 1: La Constitution devrait limiter l'exercice de la fonction du Président de la République à deux mandats.
 Affirmation 2: Il ne devrait pas avoir de limite constitutionnelle au nombre de mandats du Président de la République.
 (% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'Affirmation 1)

Malgré cette expression populaire en faveur de la limitation des mandats présidentiels, on note aujourd'hui qu'en Côte d'Ivoire et en Guinée les présidents en exercice se sont arrangés pour se présenter pour une troisième fois à la tête de leur pays et le président sénégalais reste ambigu sur la question en prenant des décisions qui laissent croire qu'il va briguer un troisième mandat.

Même si le principe de la limitation des mandats est adopté comme en témoigne les référendums abordant la question dans ces pays, les modes opératoires des présidents sont similaires. Il s'agit de proposer des révisions constitutionnelles par des référendums dont les pertinences ne font pas toujours l'unanimité. De nouvelles Constitutions adoptées à l'issue d'élections controversées installent le prétexte qui défend l'idée selon laquelle les présidents en exercices ne sont pas concernés et les « compteurs sont remis à zéro » pour eux (Afrik Soir, 2019).

Pour le cas de la Côte d'Ivoire, la Constitution de 2016 prévoit un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Élu en 2011 et réélu en 2015, Ouattara considère que l'article sur la limitation de mandats ne le concerne pas (Jeune Afrique, 2020). En Guinée, au début de la pandémie de la COVID-19, Condé a tout de même tenu le référendum de révision de la Constitution. L'opposition et la société civile, soupçonnant le désir de ce dernier de briguer un troisième mandat, se sont unies sous le Front Nationale pour la Défense de la Constitution (FNDC) et opposées au référendum durant des manifestations meurtrières (Le Temps, 2020; Figaro, 2019). Sans surprise, le président vient d'officialiser sa candidature pour une troisième fois (Guinée 28, 2020).

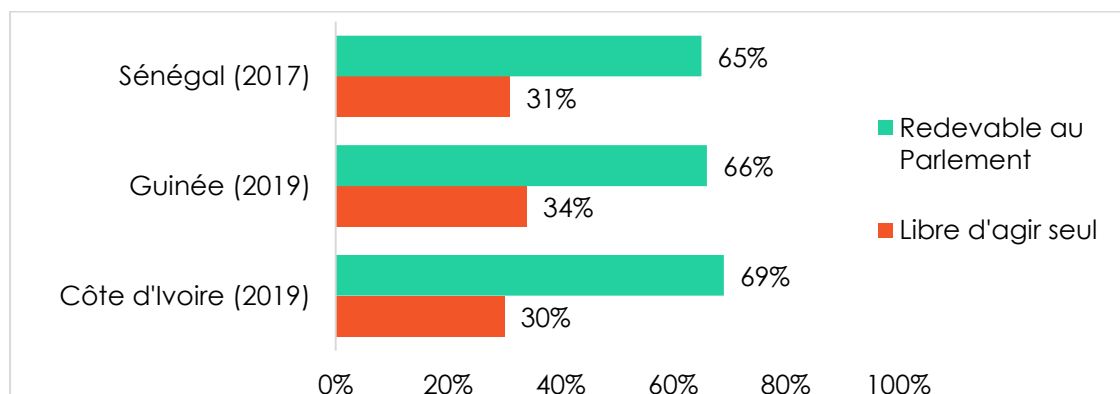
Au Sénégal, Sall, qui est arrivé au pouvoir en 2012 après de violentes manifestations de l'opposition et de la société civile contre la volonté du président sortant de briguer un troisième mandat, laisse aujourd'hui le doute qu'il va tenter de briguer un troisième mandat alors que lui-même s'est exprimé contre cette pratique (Leral.Net, 2019). Cependant, le référendum initié en 2016 avec la victoire du « oui » a permis l'adoption d'une nouvelle Constitution qui peut aussi constituer un prétexte de « remise à zéro » des compteurs.

Pour ces raisons de prévalence des ambitions présidentiels au détriment des principes démocratiques et des aspirations citoyennes, les présidents de ces pays francophones sont souvent étiquetés comme étant des « tailleurs constitutionnels » qui manipulent les Constitutions de leur pays afin de les adapter à leurs propres intérêts (Koné, 2016).

Redevabilité du président envers les lois et institutions

Dans les États avec un niveau de démocratie avancé, on note une séparation des pouvoirs (législatifs, judiciaires, et exécutifs), un système de « freins et contrepoids » qui permet la bonne marche des institutions et l'équilibre entre les pouvoirs. Pour cette raison, les Guinéens, Ivoiriens, et Sénégalais défendent le principe de redevabilité du Président de la République envers les pouvoirs législatives et judiciaires. Ainsi, deux tiers environ des Ivoiriens (69%), Guinéens (66%), et Sénégalais (65%) estiment que le Parlement devrait veiller à ce que le président lui rende compte de l'usage qu'il fait de l'argent du contribuable. Seulement trois citoyens sur 10 environ estiment que le président devrait se concentrer au développement du pays au lieu de perdre son temps à se justifier (Figure 2).

Figure 2: Redevabilité du président envers le Parlement vs. liberté du président d'agir seul | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



Question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?

Affirmation 1: Le Parlement devrait veiller à ce que le Président de la République lui rende régulièrement compte de l'usage que fait son gouvernement de l'argent des contribuables.

Affirmation 2: Le Président de la République devrait se concentrer entièrement sur le développement du pays au lieu de perdre son temps à justifier ses actions.

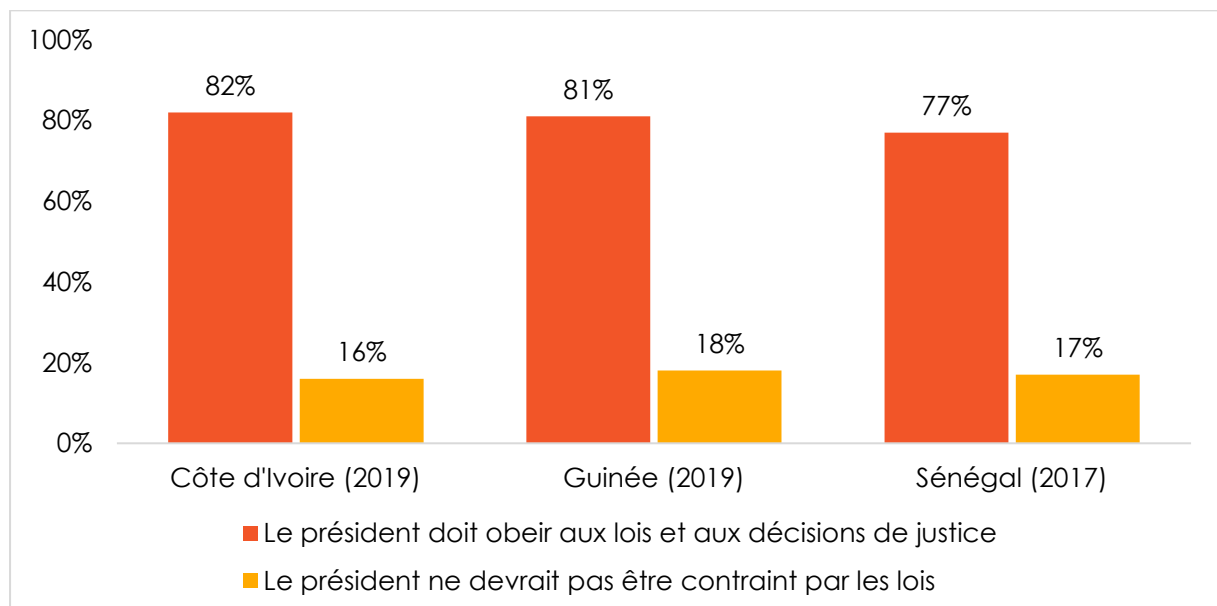
(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Toutefois, la réalité est que les parlements sont souvent dominés par ce qui est communément appelé « les majorités mécaniques ». Les députés ont ainsi tendance à défendre les positions de leurs partis politiques (du Président de la République pour les députés de la mouvance présidentielle) au détriment des intérêts des peuples (allAfrica.com, 2012). De plus, les expériences montrent que les partis au pouvoir détenant souvent les majorités à l'Assemblée Nationale, les propositions du Président de la République sont votées même si elles ne sont pas en phase avec les lois et principes démocratiques comme en témoigne les événements du 23 juin 2011 au Sénégal (Jeune Afrique, 2011). Les données d'Afrobarometer montrent ainsi le gap qui prévaut entre les aspirations citoyennes et la réalité politique.

Tout comme ils soutiennent la redevabilité du président face au Parlement, les Guinéens, Ivoiriens, et Sénégalais soutiennent aussi le fait que ce dernier doit obéir les lois et décisions de justice. Respectivement 82%, 81%, et 77% d'Ivoiriens, de Guinéens, et de Sénégalais estiment que le président doit toujours obéir aux lois et décisions de justice même s'il les estime erronées (Figure 3).

Un des défis que présente cette volonté des peuples est que les présidents peuvent prendre des décisions en contradiction avec les lois. C'est pourquoi l'indépendance de la justice est jugée insuffisante dans certains pays car le président choisit les membres de ces hautes institutions et a donc une influence sur les décisions de justice. Par exemple, en Guinée le président de la Cour Suprême (l'instance qui tranche en dernier recours les litiges) est nommé par le Président de la République. Il en est de même pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire. De la même manière, les présidents des Conseils Constitutionnels (instance qui juge de la constitutionnalité des candidatures à l'élection présidentiel) sont choisis par les présidents.

Figure 3: Obéissance des lois et décisions de justice par le président | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



Questions posées aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?

Affirmation 1: Puisque le Président de la République a été élu pour diriger le pays, il ne devrait pas être contraint par des lois ou des décisions de la justice qu'il estime erronées.

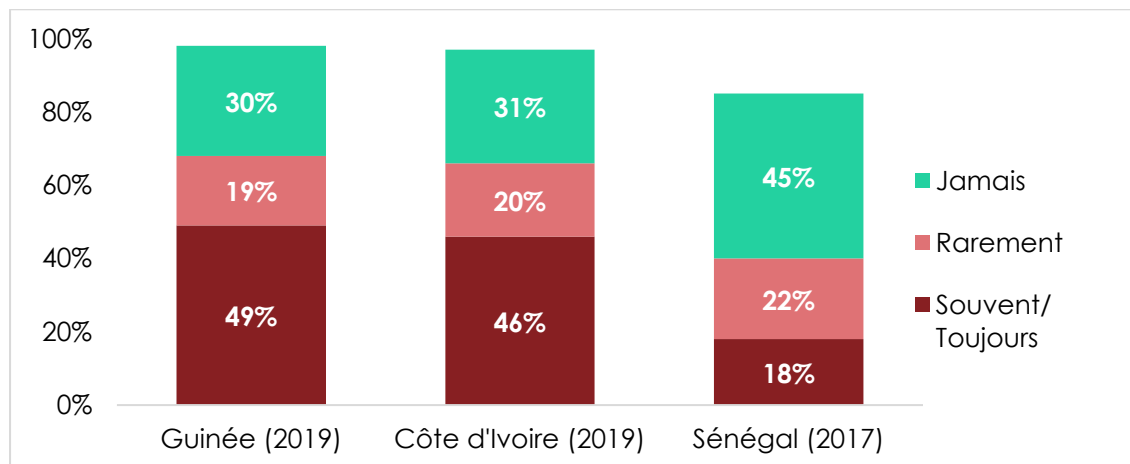
Affirmation 2: Le Président de la République doit toujours obéir aux lois et aux décisions de justice, même s'il pense qu'elles sont erronées.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

D'ailleurs, interrogés en fin 2019 sur la question de la redevabilité des présidents envers les pouvoirs législatifs, une bonne partie des Guinéens (49%) et Ivoiriens (46%) expriment que le président ignore « souvent » ou « toujours » l'Assemblée Nationale. Au Sénégal, par contre, juste 18% des citoyens partageaient cette opinion, tandis que 67% pensaient que cela arrivait « rarement » ou « jamais » (Figure 4).

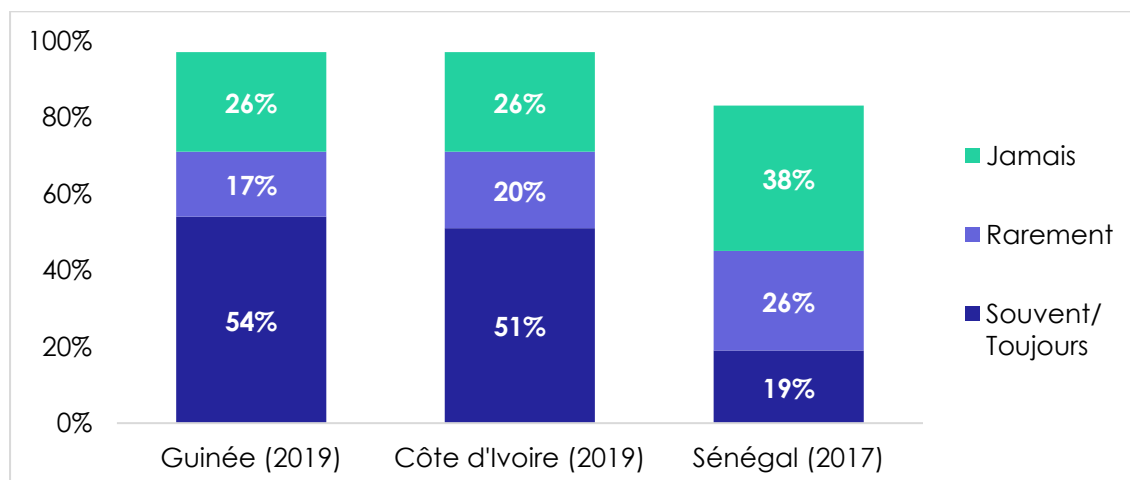
Quant aux pouvoirs judiciaires, plus de la moitié des Ivoiriens (51%) et des Guinéens (54%) pensent que le président ignore « souvent » ou « toujours » les tribunaux et lois du pays. Au Sénégal, cette proportion était plus faible (19%) en 2017, en plus de 26% qui pensaient que cela arrivait « rarement » (Figure 5). Toutefois, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, puisque les présidents ont une certaine influence sur le fonctionnement de la justice (étant les présidents des conseils supérieurs de la magistrature), ils ont plus besoin de collaborer avec les instances de décisions de justice que de les ignorer pour aboutir à leur afin. Jusque-là, il est difficile de citer des décisions de justice majeures en défaveur des présidents en Guinée, en Côte d'Ivoire, et au Sénégal.

Figure 4: Président ignore l'Assemblée Nationale | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



Question posée aux répondants: Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que le Président de la République ignore-t-il l'Assemblée Nationale et fait ce qu'il veut?

Figure 5: Président ignore les tribunaux et lois du pays | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



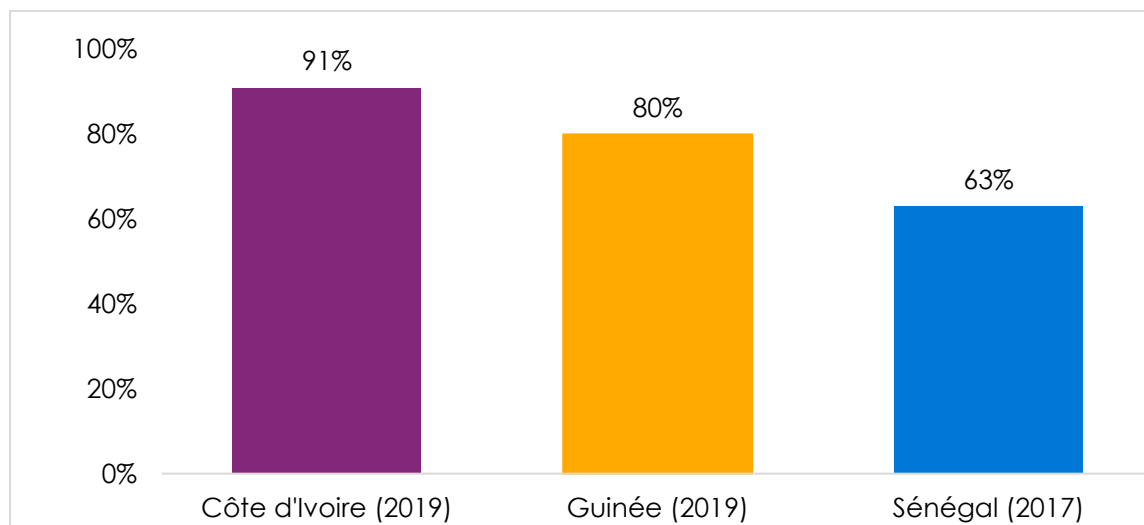
Question posée aux répondants: Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que le Président de la République ignore-t-il les tribunaux et lois de ce pays?

Les voix des citoyens

En plus des rôles essentiels des pouvoirs législatifs et judiciaires, le bon fonctionnement d'une démocratie nécessite que les voix des citoyens soient entendues et prises en compte.

Mais la majorité des citoyens dans les trois pays estiment que les députés à l'Assemblée Nationale n'écoutent « jamais » ou écoutent « quelque fois seulement » ce qu'ils ont à leur dire. Ce sentiment est prédominant en Côte d'Ivoire (91%) et en Guinée (80%) et est assez fort au Sénégal (63%) (Figure 6).

Figure 6: Députés n'écoutent pas les gens | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



Question posée aux répondants: Combien de fois pensez-vous que les personnes suivantes font de leur mieux pour écouter ce que des gens comme vous avez à leur dire: Les députés à l'Assemblée Nationale? (% qui disent « jamais » ou « quelques fois seulement »)

En outre, aussi bien en Guinée, au Sénégal qu'en Côte d'Ivoire, les libertés d'expression en politiques semblent restreintes. Au Sénégal, par exemple, le directeur de la compagnie étatique Dakar Dém Dikk, Me Moussa Diop, vient d'être limogé par le Président de la République suite à une apparition en public où il qualifiait un troisième mandat présidentiel

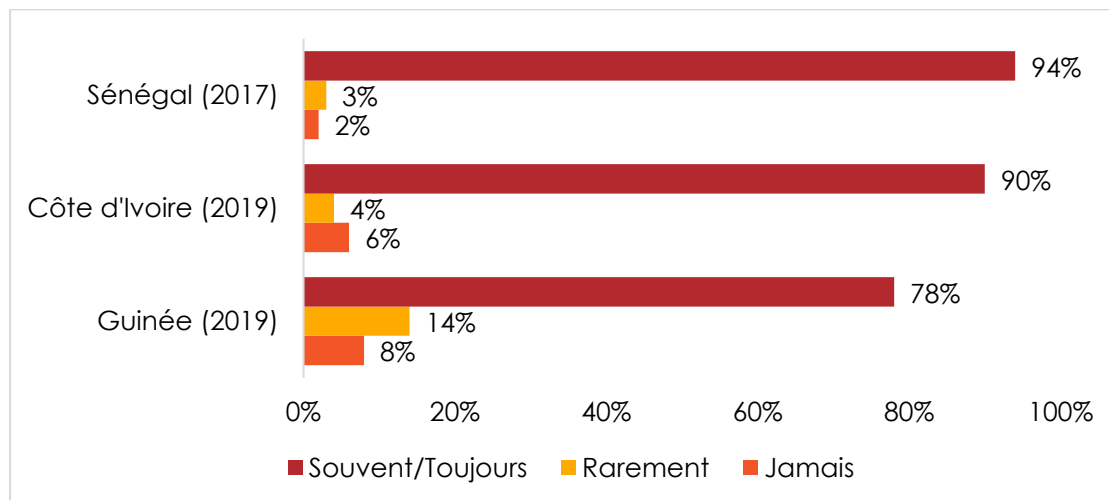
Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

comme étant un « coup d'Etat constitutionnel ». Le même sort avait été réservé à l'ex-directeur des Sénégalais de l'extérieur Sory Kaba, limogé dans les mêmes conditions ainsi que le Ministre Conseiller Moustapha Diakhaté (Dakar Actu, 2020).

En Guinée, lors des manifestations contre le troisième mandat, au moins huit personnes dont deux enfants ont été tuées, et des dizaines ont été contraintes de disparaître (Human Rights Watch, 2020). En Côte d'Ivoire, trois personnes avaient été tuées suite aux manifestations contre le troisième mandat du président (ZoneBourse, 2020).

De tels incidents peuvent entraîner une absence de libertés en politique chez les citoyens comme en témoignent les résultats des récentes enquêtes d'Afrobarometer au Sénégal, en Côte d'Ivoire, et en Guinée, où respectivement 94%, 90%, et 78% des citoyens disent que les gens doivent faire attention à ce qu'ils disent en politique (Figure 7).

Figure 7: Liberté d'expression en politique | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



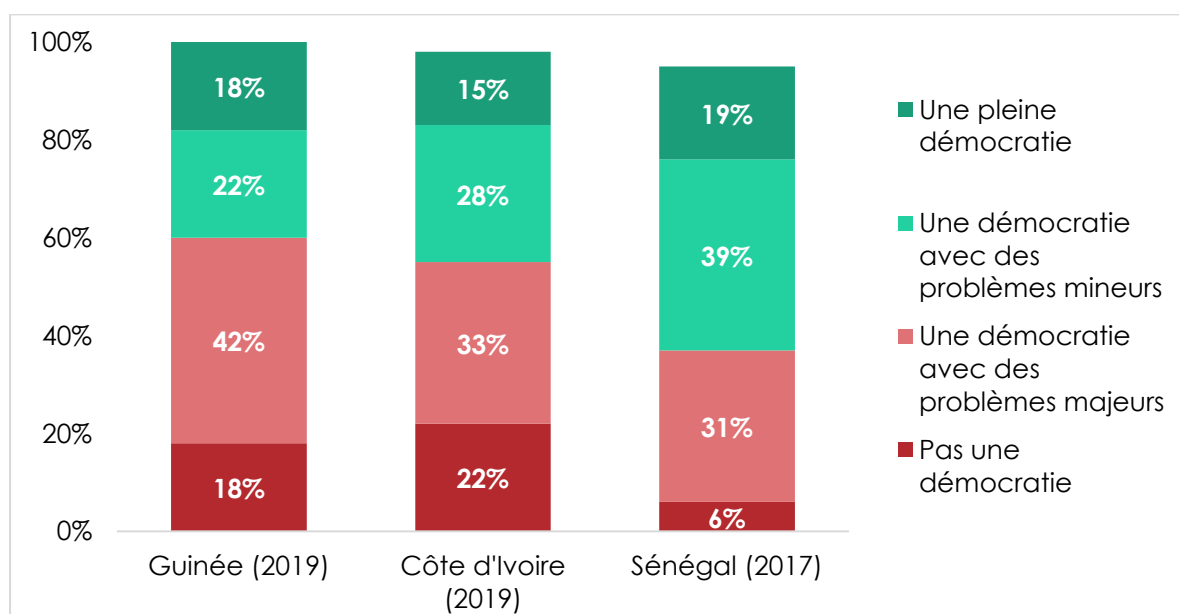
Question posée aux répondants: Selon vous, à quelle fréquence, dans ce pays, est-ce que les gens devraient faire attention à ce qu'ils disent en politique?

Manque de confiance envers les institutions et pratiques démocratiques

En plus des préoccupations des citoyens concernant la séparation des pouvoirs et la liberté d'expression, les données montrent également un manque de confiance envers les institutions démocratiques et une faible appréciation de la démocratie telle que pratiquée dans leur pays.

Moins de deux citoyens sur 10 en Côte d'Ivoire (15%), en Guinée (18%), et au Sénégal (19%) estiment que leur pays est « une pleine démocratie » (Figure 8). Plutôt, la majorité des Ivoiriens (55%) et des Guinéens (60%) – ainsi que 37% des Sénégalais disent que leur pays est « une démocratie avec des problèmes majeurs » ou n'est « pas une démocratie ».

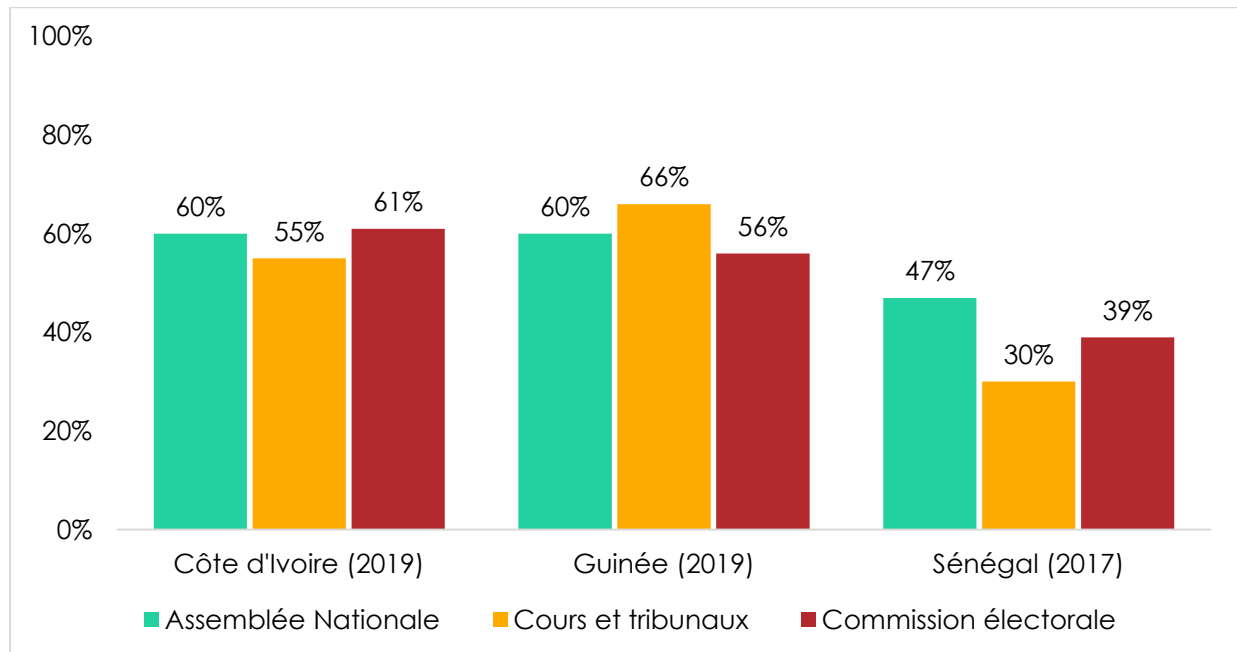
Figure 8: Niveau de démocratie | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



Question posée aux répondants: A votre avis, quel est le niveau de la démocratie en/au [pays] aujourd'hui?

En plus, la majorité des Ivoiriens et des Guinéens n'ont « pas du tout » ou ont « juste un peu » confiance envers l'Assemblée Nationale, les cours et tribunaux, et la commission électorale nationale (Figure 9). Les attitudes des Sénégalais étaient plus divisées, mais là aussi des proportions importantes ont exprimé peu de confiance envers ces institutions.

Figure 9: Manque de confiance envers l'Assemblée Nationale, les cours et tribunaux, et la commission électorale | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



Question posée aux répondants: A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer: L'Assemblée Nationale? Les cours et tribunaux? La commission électorale nationale? (% qui disent « juste un peu » ou « pas du tout »)

L'absence de confiance envers les institutions qui organisent les élections conduit-elle à leur remise en cause en tant que pratique démocratique?

Les élections et la volonté du peuple

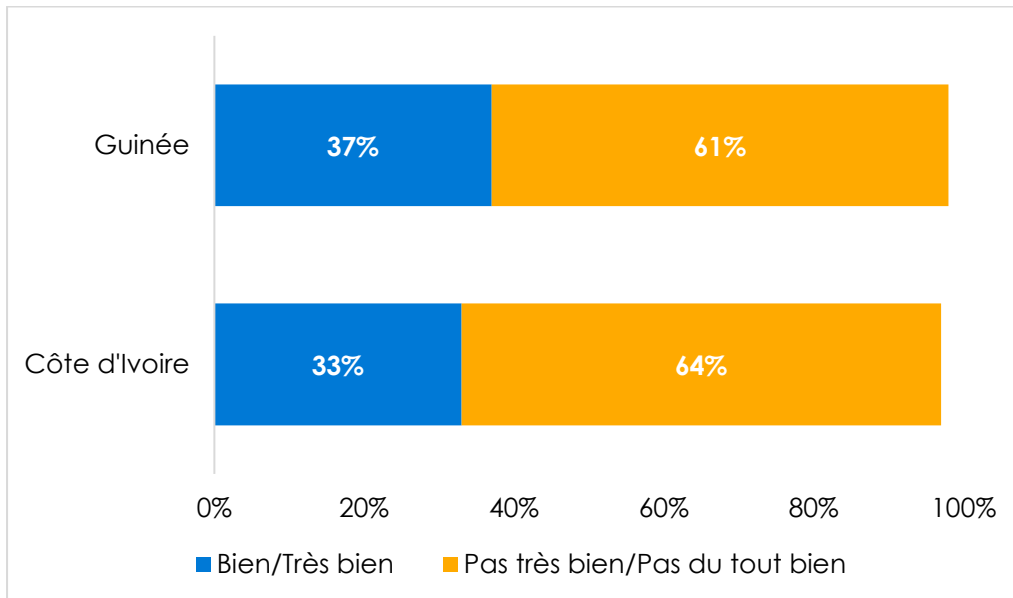
Une analyse plus approfondie pourrait éclairer les liens, s'il en existe, entre la répétition des dérives constitutionnelles, y compris le syndrome du troisième mandat, et la stagnation des défis démocratiques. Toutefois, en plus des préoccupations citées ci-dessus, les données d'Afrobarometer nous renseignent également sur un manque de foi envers les élections comme un moyen de changement.

Plus de six Ivoiriens sur 10 (64%) et une proportion similaire de Guinéens (61%) estiment que les élections ne garantissent pas que les citoyens puissent démettre les dirigeants qui ne comblent pas leurs attentes (Figure 10). D'ailleurs, aussi bien en Guinée (59%) qu'en Côte d'Ivoire (58%), la majorité des citoyens affirment que les élections n'assurent pas que les vues des électeurs soient reflétées par les représentants à l'Assemblée Nationale (Figure 11). (Ces deux questions n'ont pas été posées au Sénégal en 2017.)

Néanmoins, en majorité dans chacun de tous les trois pays – 82% en Guinée, 80% au Sénégal, et 77% en Côte d'Ivoire – les citoyens affirment que les élections « régulières, libres, et transparentes » sont les meilleurs moyens de choisir les dirigeants de leur pays (Figure 12).

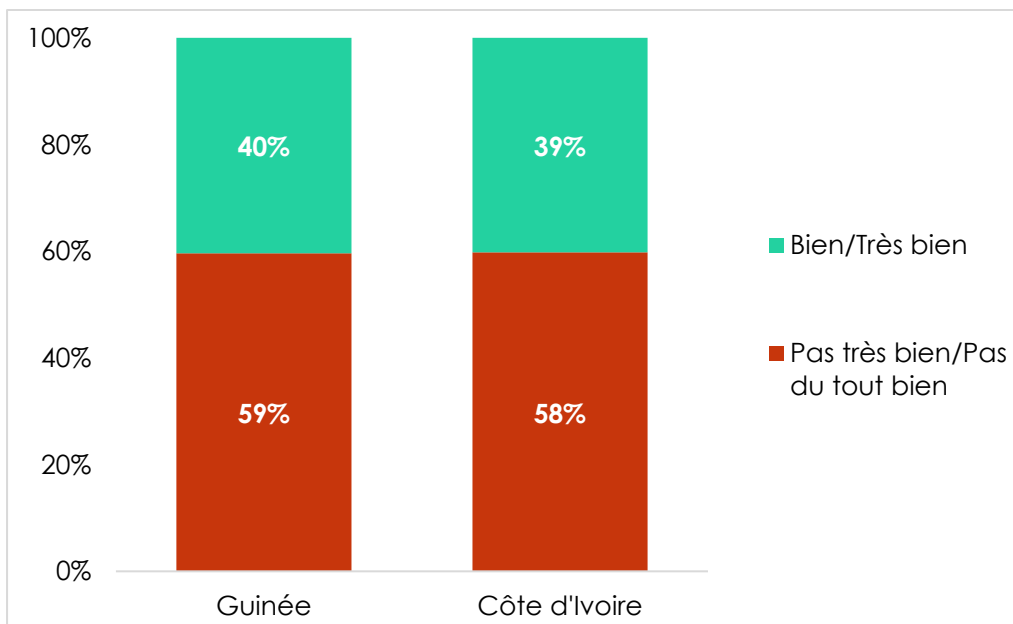
En définitive, la démocratie n'est pas seulement l'apanage d'élections mais elle marche avec des lois et institutions plus fortes que les hommes et femmes qui sont à la tête de ces institutions. Les pays qui réussiront ce pari pourraient alors devenir des démocraties pleines.

Figure 10: Élections comme moyen de démettre des dirigeants qui ne comblent pas les attentes | Côte d'Ivoire et Guinée | 2019



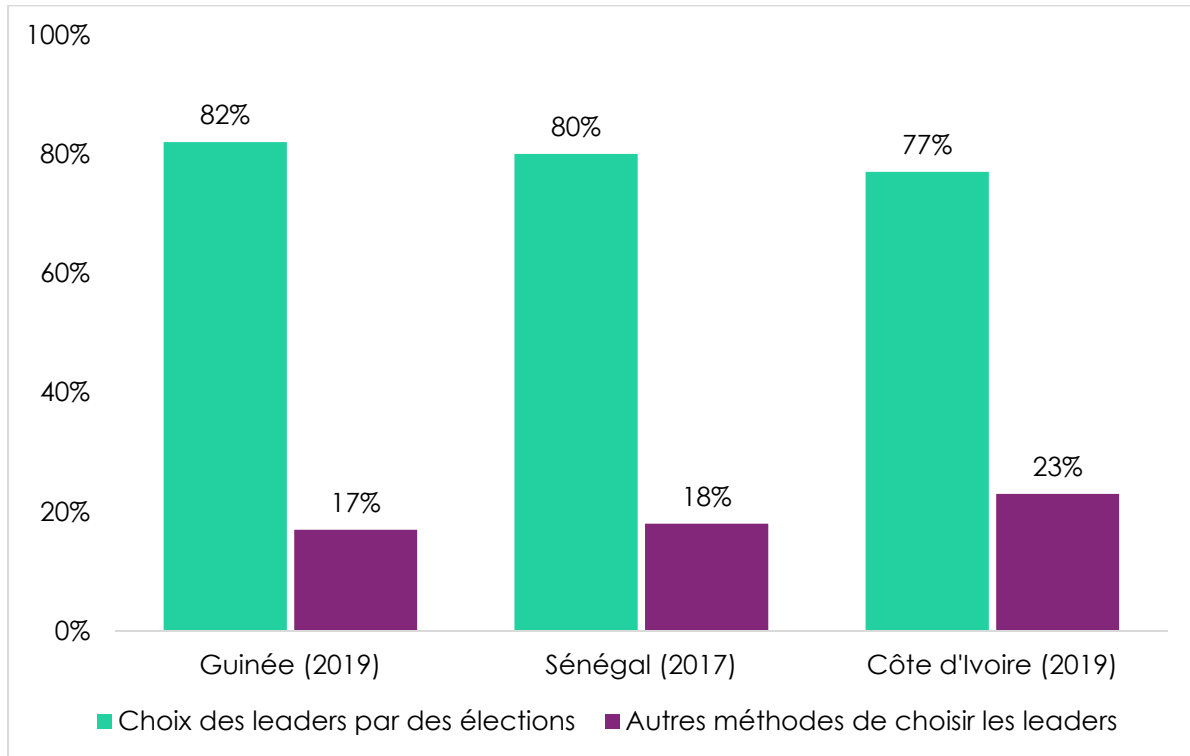
Question posée aux répondants: Pensez à la manière dont les élections se déroulent en pratique dans ce pays. A quel point les élections garantissent-elles que les électeurs puissent révoquer les dirigeants qui ne comblent pas leurs attentes?

Figure 11: Élections comme moyen d'assurer que les vues des électeurs soient reflétées | Côte d'Ivoire et Guinée | 2019



Question posée aux répondants: Pensez à la manière dont les élections se déroulent en pratique dans ce pays. A quel point les élections assurent-elles que les représentants à l'Assemblée Nationale reflètent les vues des électeurs?

Figure 12: Choix des leaders par des élections libres et transparentes | Côte d'Ivoire, Guinée, et Sénégal



Question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion.
 Affirmation 1: Nous devrions choisir nos dirigeants dans ce pays à travers des élections régulières, libres, et transparentes.
 Affirmation 2: Puisque les élections produisent parfois de mauvais résultats, nous devrions adopter d'autres méthodes de choix des dirigeants de ce pays.
 (% « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Conclusion

Aussi bien en Côte d'Ivoire et en Guinée qu'au Sénégal, les citoyens sont majoritairement favorables à la limitation de mandats présidentiels à deux. Cette position n'a connu que de légères variations dans le temps. Cependant, malgré cette opinion connue et stable, votée dans le cadre de référendums antérieures dans le cas de certains pays, les présidents au pouvoir l'ignorent pour briguer des troisièmes mandats. C'est le cas pour la Guinée et la Côte d'Ivoire, tandis que le président sénégalais reste dans le « ni oui, ni non » pendant que ses actions semblent confirmer qu'il a la volonté de suivre le pas de ses homologues guinéen et ivoirien.

En même temps, les institutions démocratiques semblent, aux yeux des citoyens, sourdes vis-à-vis des peuples et peu digne de confiance. Si la force ou la faiblesse des institutions déterminent la façon dont la démocratie fonctionne ou pas en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Sénégal comme dans d'autres pays, un équilibre entre les pouvoirs et la redevabilité des élus envers les électeurs restent des piliers importants. Il convient que les chercheurs et décideurs puissent penser à la consolidation des institutions sur la base des réalités de chaque pays, et tenant en compte les goulots d'étranglements qui peuvent asphyxier leur bon fonctionnement.

Références

- Abidjan.net. (2020). Avril 1990-03 mai 1990: Consécration du retour du multipartisme en Côte d'Ivoire. 2 mai.
- Afrik Soir. (2019). « L'idée de nouvelle constitution mettant le compteur à zéro n'a aucun fondement juridique » (Magistrat). 1 novembre.
- allAfrica.com. (2012). Sénégal: Ni pour une majorité mécanique ni pour une opposition mécanique. 25 juin.
- BBC Afrique. (2020). Alpha Condé annonce qu'il va briguer un 3ème mandat. 1 septembre.
- CNDP-CRDP. (2010). 1960, année de l'Afrique.
- Confidentiel Afrique. (2020). Côte d'Ivoire: Alassane Ouattara se dédit et s'isole, l'Élysée se fâche. 7 août.
- Dakar Actu. (2020). Conséquence de sa sortie sur le troisième mandat: Me Moussa Diop limogé, Oumar Boun Khatab Sylla prend les commandes de Dakar Dem Dikk (DDD). 2 septembre.
- Diouf. A. (2020). 3e mandat: Le « ni oui ni non de Macky ». EMedia.sn. 1 janvier.
- Figaro. (2019). Guinée: Création d'un front contre un troisième mandat du président Condé. 4 avril.
- Guinée 28. (2020). Guinée: Alpha Condé candidat pour un troisième mandat. 1 septembre.
- Human Rights Watch. (2020). Guinée: Un référendum entaché de violences.
- Jeune Afrique. (2008). Les grandes dates de la vie politique de la Guinée. 23 décembre.
- Jeune Afrique. (2011). À Dakar, démonstration de force pour Wade, manifestation dans le calme pour l'opposition. 24 juillet.
- Jeune Afrique. (2020). Candidature de Ouattara à un 3e mandat: Quand des cadres du RHDP affirmaient que c'était impossible. 11 août.
- Koné, C. (2016). Côte d'Ivoire: Le tropisme du N'zassa constitutionnel. Jeune Afrique. 4 octobre.
- Le Temps. (2019). Les manifestations en Guinée ont fait au moins neuf morts. 17 octobre.
- Leral.Net. (2019). Macky Sall clôt le débat sur son 3ème mandat. Youtube video.
- Sakpane-Gbati, B. (2011). La démocratie à l'africaine. Ethique Publique, 13(2).
- Sénégal Online. (2020). Les grandes dates de l'histoire du Sénégal.
- ZoneBourse. (2020). Trois morts en Côte d'Ivoire lors de manifestations anti-Ouattara. 14 août.

Ousmane Djiby Sambou est le coordinateur de la communication francophone pour Afrobarometer. Email: osambou@afrobarometer.org.

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherche. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) (University of Nairobi au Kenya). Michigan State University (MSU) et University of Cape Town (UCT) apportent un appui technique au réseau.

Le 8ème round d'Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de la Fondation Mo Ibrahim, de Open Society Foundations, de la Fondation William et Flora Hewlett, et de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain de la Paix.

Les dons permettent à Afrobarometer de donner une voix aux citoyens Africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou contacter Bruno van Dyk (bruno.v.dyk@afrobarometer.org) pour discuter d'un éventuel financement institutionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.



/Afrobarometer



@Afrobarometer



Dépêche No. 390 d'Afrobarometer | 15 septembre 2020